

Maltraité en prison, un détenu homosexuel se suicide

*Son père dépose plainte pour « non assistance à personne en danger »
Jean-Pierre Lopez a porté plainte contre l'institution pénitentiaire après le suicide de son fils Manuel.*



Photo : Frédéric Speich

Par **ROMAIN CAPDEPON**

Lil aurait pu accomplir ses trois années de prison – écopées pour trafic d'ecstasy en 2003 – sans trop d'encombres. Mais pour cela, Manuel Lopez, un Arlésien de 27 ans, aurait dû parvenir à brouiller les ondes de la « radio prison » qui ont rapidement diffusé l'information qu'il préférerait les hommes.

Il aurait en effet pu boucler ses trois années de réclusion entamées à la prison du Pontet (Vaucluse) et parsemées « *d'injures, de violences et d'humiliations* », comme l'affirment d'une même voix son père, Jean-Pierre, et son avocate, **Me Marie Dosé**, grâce à une force morale hors du commun. Mais il a failli. Manuel a craqué le 6 mars dernier à 19h, et s'est pendu à l'aide d'un drap dans sa cellule de la prison de la Santé, à Paris. Sa vie a basculé le 4 juillet 2005. Date à laquelle l'Arlésien bénéficie d'une journée de permission pour entrer en contact avec un centre de formation qu'il aurait pu intégrer dans le cadre d'un aménagement de peine. « *Ce jour-là, il a été lourdement frappé par un codétenu* », assure son conseil, **Me Marie Dosé**.

Manuel décide alors de ne jamais remettre les pieds à la prison du Pontet et entame une cavale qui durera trois ans. « *Il a refait sa vie à Paris. Il avait retrouvé du travail dans un grand restaurant et aussi un nouveau petit ami* », détaille son papa. Et justement, c'est après une violente dispute avec cet ami que les policiers du 18^e arrondissement ont placé en garde à vue Manuel. Il leur avoue rapidement qu'il a ingurgité une quinzaine de Lexomil avant la dispute pour se suicider. Alors le jeune homme est hospitalisé à l'hôtel Dieu puis transféré à la prison de la Santé pour terminer sa peine. « *Son dossier faisait largement état de ses tendances suicidaires, il aurait dû faire l'objet d'une attention toute particulière à son arrivée en prison et rapidement rencontrer un médecin et un psychologue* », détaille **Me Dosé**. Selon ses dires, il n'en fût rien puisque cet entretien était prévu seulement le lendemain.

« *Toute la chaîne policière, judiciaire et pénitentiaire était au courant de ce risque, mais rien n'a été fait pour le protéger de lui-même* », déplore son papa qui a déposé plainte pour « *non assistance en personne en danger* » avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction du TGI de Paris. « *Quand la machine déraile, elle ne fait pas semblant* », peste l'avocate, précisant que « *un mois après*

son décès, un juge du tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à un mois de prison avec sursis pour les violences sur son ami alors que le procureur de Paris enquêtait sur son suicide! ». Un suicide que ce Procureur a d'ailleurs classé... sans suite.